



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 61/05**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE**  
**DE FR. 88'000.- EN AUGMENTATION DU CRÉDIT**  
**DE FR. 552'000.- (PRÉAVIS 39/03) A FR. 640'000.-**  
**CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT**  
**SIS AU LIEU-DIT "LES ABÉRIAUX"**

**MUNICIPAL RESPONSABLE**  
**MONSIEUR ANDRÉ FISCHER**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. PREAMBULE**

Dans sa séance du 12 novembre 2003, le Conseil communal de Prangins a accordé, par le préavis municipal No 39/03, un crédit de Fr. 552'000.-- pour l'agrandissement et la restructuration d'un bâtiment avec vestiaires sportifs et buvette, au lieu-dit "Les Abériaux". Pour les divers et imprévus, un montant de Fr. 24'130.- figure au budget de cet investissement.

Certains travaux n'étaient pas compris dans le préavis, notamment :

- Le rafraîchissement de la peinture des murs, des plafonds et de la menuiserie extérieure.
- Un autre système de nettoyage des chaussures des sportifs.

La Municipalité a décidé :

- D'intégrer les travaux d'entretien dans le préavis, plutôt que dans le compte entretien des bâtiments.
- De créer, dans le cadre de ses compétences, un nouveau bassin de lavage des chaussures, afin d'éviter que de la terre ne soit amenée sur tout le parvis et dans le bâtiment.

En plus des imprévus, survenus en cours de travaux, l'architecte et la Municipalité ont décidé de travaux améliorant la qualité de la construction ou facilitant l'exploitation.

Finalement, sur une remarque de la commission de gestion, des travaux, financés par le compte "travaux", ont été retirés des comptes annuels et figurent dans ce préavis. Il s'agit de l'aménagement et de la modification de la terrasse.

La Municipalité tient à remercier l'architecte mandaté qui a exécuté un travail remarquable. Avec une durée du chantier de seulement cinq mois, les locaux ont pu être disponibles au printemps 2004. Le budget accordé a été respecté. La demande de crédit complémentaire est la conséquence de travaux exécutés pour les motifs expliqués ci-dessous.

## **2. DESCRIPTIF DES PLUS-VALUES**

Dans le cadre du crédit accordé de Fr. 552'000.-, des travaux améliorant l'exécution et l'exploitation ont pu être réalisés. Malgré ces plus-values, le décompte final de ce préavis présente un solde disponible de Fr. 8'961.15. Par contre, d'autres travaux, non-prévus, ont été réalisés, également pour les motifs cités ci-dessus, et ceci pour un montant de Fr. 96'913.75

En tenant compte des montants y relatifs, le crédit supplémentaire demandé correspond à la liste détaillée en annexe.

### 3. COUTS

Se référer à l'annexe (Etat au 12 mai 2005) qui fait partie intégrante de ce préavis.

### 4. AMORTISSEMENT

#### Coûts

Fr. 640'000.--

#### Amortissement

Fr. 21'334.--

### 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu le préavis municipal No 61/05 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 88'000.--** en augmentation du crédit de **Fr. 552'000.--** (préavis No 39/03) à **Fr. 640'000.--** concernant le réaménagement du bâtiment sis au lieu-dit "Les Abériaux",

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1) d'adopter le préavis municipal No 61/05 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr. 88'000.--** en augmentation du crédit de **Fr. 552'000.--** (préavis No 39/03) à **Fr. 640'000.--** concernant le réaménagement du bâtiment sis au lieu-dit "Les Abériaux",

2) d'accorder le crédit complémentaire de **Fr. 88'000.--**, pour le financement des travaux non-prévus dans le préavis No 39/03,

- 3) d'autoriser l'augmentation du crédit initial de Fr. 552'000.--(préavis No 39/03) à **Fr. 640'000.--**,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 21'334.--** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 5) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 mai 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

H.-R. Kappeler

Le Secrétaire

A. Zähringer



Annexe: Tableau des coûts effectifs au 12 mai 2005.

## Décompte transformation buvette-vestiaires des Abériaux

Entreprise Travaux	Préavis	Adjugé	Crédit
			Coût final
Préavis 39/03			552'000.00

### 1. BATIMENT

Maçonnerie	100'000.00	100'000.00	92'590.00
Menuiserie intérieure	10'000.00	7'350.00	9'242.70
Electricité	37'000.00	28'113.85	38'250.75
Etude pilote installation électrique		700.00	686.00
Chauffage	8'350.00	8'930.00	10'500.00
Chauffage solaire	6'250.00	5'900.00	5'105.25
Ventilation	14'250.00	10'222.00	10'119.80
Sanitaire	59'350.00	58'000.00	67'904.35
Carrelage	22'000.00		
pose		14'500.00	18'600.00
fourniture		15'000.00	6'180.90
Platrerie, peinture	18'000.00	19'000.00	18'413.00
Divers, imprévus	14'800.00	0.00	0.00
Equipements vestiaires	15'000.00	11'100.00	11'271.10
montage des bancs			690.00
Cuisine	73'950.00	73'950.00	73'950.00
Chambres froides	37'000.00	35'500.00	36'100.00
compresseur extérieur			8'494.85
Agencement bar	30'000.00	24'950.00	24'950.00
complément bar pour bière			3'700.00
Plan bar granit	4'100.00	4'100.00	8'370.00
Etagères verres	2'720.00	2'720.00	3'082.90
Divers, imprévus	4'380.00	0.00	
chaises de bar			2'261.70
nettoyage			4'269.00
Honoraires architecte	54'850.00	55'350.00	55'350.00
<b>Total buvette-vestiaires</b>	<b>512'000.00</b>	<b>475'385.85</b>	<b>510'082.30</b>

### 2. LOCAL MATERIEL Club Naut.

Maçonnerie et aménagements	13'300.00	13'261.70	12'860.00
Charpente	15'700.00	14'000.00	14'285.00
Porte garage	900.00	911.85	1'006.55
Divers et imprévus	4'950.00	0.00	
permis de construire			155.00
Honoraires architecte	5'150.00	4'650.00	4'650.00
<b>Total local matériel</b>	<b>40'000.00</b>	<b>32'823.55</b>	<b>32'956.55</b>

<b>Total général</b>	<b>552'000.00</b>	<b>508'209.40</b>	<b>543'038.85</b>
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Solde disponible

8'961.15

Entreprise Travaux	Préavis	Adjugé	Crédit
			Coût final
<b>3. Travaux non-prévus</b>			
<b>Maçonnerie</b>			
lavage chaussures			11'725.00
<b>Electricité</b>			
tableau électrique, divers			10'134.25
<b>Aménagement intérieur</b>			
ajustage ancienne porte			1'085.10
parois séparation			2'959.00
étagères murales			2'623.30
<b>Sanitaire</b>			
lavage chaussures			2'356.15
entretien, détartrage, divers			10'045.55
<b>Carrelage</b>			
carrelage local FC Prangins			1'700.00
supplément carrelage			214.00
<b>Divers, imprévus</b>			
taxes, divers			1'378.25
<b>Aménagement terrasse</b>			26'215.55
<b>Containers stockage</b>			
location container			8'059.25
achat container stockage buvette			3'205.65
<b>Travaux d'entretien</b>			
entretien peinture, toiture			15'212.70
<b>Total travaux non-prévus</b>			<b>96'913.75</b>
<b>GRAND TOTAL GENERAL</b>			<b>639'952.60</b>
<b>RECAPITULATION</b>			
Total coûts selon préavis			543'038.85
Total coûts hors préavis			96'913.75
Total coûts			<u>639'952.60</u>
<b>TOTAL DEPASSEMENT</b>			
par rapport au crédit de Fr. 552'000.- accordé par préavis No 39/03			<u>87'952.60</u>
<b>FINANCEMENT</b>			
Montant total hors préavis			96'913.75
Disponible du crédit initial			8'961.15
Crédit supplémentaire			<u>87'952.60</u>
arrondi à			<b>88'000.00</b>

Prangins, le 12 mai 2005